

AR Prefecture

063-216301747-20230405-2023_04_05-DE
Reçu le 17/04/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal
de la commune de GRANDVAL**

* * * * *

Séance du 5 avril 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
en exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 8
Votes Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 28 mars 2023

L'An deux mille vingt trois, le cinq avril à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de GRANDVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Didier FORT.

Présents : Didier FORT ; Jocelyne MORRETTA ; Hans KETTING ; Bernard REY ; Simon GEILER ; Stéphane CLAUD ; Pierre CHANTELAUZE ; Éric ZIMMER.

Excusée : Gwénaëlle CARRIER.

Absents : Thierry SAUREL ; Dominique DELORD.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Jocelyne MORRETTA.

Délibération n°2023-04-05 :

**Objet : Rénovation de la maison Filliat en logement locatif :
Choix de l'Architecte – Maître d'Œuvre**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le cabinet d'architectes « ATELIER DL », a été consulté pour la mission d'architecte - maître d'œuvre des travaux de rénovation / réhabilitation de la maison Filliat à destination d'un logement locatif.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la proposition financière du cabinet d'architectes « ATELIER DL » établie sur une base de 10 % du montant des travaux hors taxes.

A ce jour, le montant des travaux est estimé à 167 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir, le cabinet d'architectes « ATELIER DL » architecte mandataire pour l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- retient le montant de rémunération à 10 % du montant hors taxe des travaux.
- autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout document afférant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,
après dépôt en Sous-Préfecture,
Publication et notification.

Fait à Grandval, le 12 avril 2023

Le Maire,
Didier FORT

